

Les séances de travail

Autor(en): **Porret, Emma**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 99

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

coup, par génération spontanée, dans un milieu préparé pour le recevoir, mais investi du droit absolu, du privilège souverain de tout transformer de fond en comble à la dernière minute s'il le juge bon, — c'est là une idée qui nous surprend, nous autres, aussi bien démocrates de tradition que gens latins, désireux éperdument, exagérément peut-être, de logique et de clarté!

C'est, en effet, une observation que nous avons entendue formuler, et qui nous a frappée, parce qu'elle était la répétition de ce que l'on avait déjà dit à Budapest; ce Congrès a manqué parfois d'un peu de démocratie dans son allure. Non pas, nous nous hâtons de le dire, parce que, ainsi que l'ont prétendu certains journaux n'y auraient participé que des grandes dames ou des « bourgeoises »: la présence de représentantes officielles d'Associations socialistes étrangères, des noms sur les listes de déléguées tels que celui d'Adelheid Popp, l'auteur de cette poignante *Jeunesse d'une Ouvrière*, l'élève et la disciple de Bebel, sont là pour prouver le contraire. Mais si tous les milieux sociaux, toutes les tendances sociales étaient représentés, on a été un peu surpris chez nous, où l'on est accoutumé à rencontrer dans le fonctionnement de nos parlements comme chez nos premiers magistrats, une simplicité qui rappelle à chacun qu'il n'occupe ce poste que par la volonté du peuple, et que la volonté du peuple peut l'en faire descendre au premier jour, — on a été un peu surpris, disons-nous, de procédés, de formes extérieures, de règles d'étiquette, en désaccord avec le rapport étroit qui existe, comme on le rappelle plus loin, entre la démocratie et le suffrage féminin. Il n'était peut-être pas inutile à ce point de vue que le Congrès se réunît une fois dans un pays petit, simple et pauvre, où le mouvement suffragiste recrute principalement ses adeptes parmi des femmes qui travaillent pour vivre. — Peut-être aussi, la prédominance des méthodes et de la mentalité anglo-saxonnes a-t-elle continué à se marquer trop fortement au Congrès de Genève, comme nous l'avions déjà relevé, voici sept ans, à celui de Budapest. Que les Etats-Unis et l'Angleterre aient eu jusqu'à présent la direction presque complète du mouvement suffragiste international, cela était parfaitement juste, puisque c'était de ces pays qu'il était parti. Mais les temps sont changés. De nouvelles contrées s'éveillent à la vie suffragiste, à l'idée de l'émancipation politique de la femme, et ce sont, par la force des choses, des contrées latines et méridionales, Amérique du Sud, Espagne, Portugal, Roumanie, Grèce; sans parler de la France, de l'Italie ou de la Suisse, depuis plus longtemps à la brèche. Dès lors, ne convient-il pas de leur faire dans l'Alliance la place à laquelle elles ont droit, non seulement en leur assurant une représentation adéquate dans le Comité Exécutif, mais encore en faisant la part la plus large à celle de leurs langues qui est une des trois langues officielles de l'Alliance, et à leurs mœurs parlementaires? Reconnaissions cependant en toute justice que des progrès importants ont été déjà réalisés dans ce sens. On a infiniment plus parlé français qu'au Congrès de Budapest, — grâce aussi sans doute au

¹ Cela a été en effet une surprise générale pour tous ceux qui n'ont jamais eu l'occasion d'assister à des débats législatifs anglo-saxons que de faire connaissance avec le système de vote — qu'on n'a pu s'empêcher de trouver rudimentaire! — du Congrès. La présidente pose la question soumise au vote en l'accompagnant de la phrase consacrée: « *Those in favor...* » Les acceptants orientent alors: « *Ay!* » — « *Those against...* », reprend alors la présidente, et les rejetants de crier: « *No.* ». La présidente, écoutant attentivement, suppose d'oreille le plus fort volume de voix donné pour ou contre, et rend compte du résultat sous cette forme dubitative: « *The Ayes seems to have it; are the Noes satisfied?* » (Les oui semblent l'emporter: les non sont-ils satisfaits?). Si les rejetants estiment être lésés, on procède alors au vote par assis et levés, infiniment long et qui fait perdre beaucoup de temps. — La méthode est pittoresque, et rappelle certains passages de Châteaubriand ou d'Augustin Thierry sur les assemblées un soir de pleine lune, où les anciens Saxons répondaient à leurs chefs en frappant leurs boucliers de leurs framées! mais au XX^e siècle, elle paraît quelque peu désuète, sujette à caution et à erreurs, surtout dans les votations chaudement disputées. De même, on a trouvé curieux le système de « *Reconsider* », c'est-à-dire de reprendre immédiatement une question sur laquelle le Congrès a émis un vote définitif, ce qui ouvre la porte à d'indéfinies discussions, etc.

traducteur hors ligne qu'a été M. Edmond Privat¹, — et alors que les précédentes élections, en 1913, n'avaient fait entrer dans le Comité qu'une seule représentante des pays de langue française (M^{me} de Witt-Schlumberger), celui qui a été élu à Genève comprend, avec cinq Anglo-Saxonnes (Mrs. Catt, MacCormick (Etats-Unis), Miss Macmillan, Miss Rathbone, Mrs. Corbett Ashby (Angleterre), deux Allemandes (M^{mes} Lindemann et Schreiber-Krieger), et une Scandinave (M^{me} Wicksell), une Française (M^{me} de Witt), une Italienne (Dr Ancona) et une Suisse (M^{me} Girardet-Vielle). Nous sommes très fières que notre pays qui, jusqu'alors, avait passé modestement et presque inaperçu dans ces grandes assises internationales, ait pu manifester assez de vitalité suffragiste, montrer à quel point la lutte décisive allait s'engager pour lui, pour qu'on lui ait fait sa place dans ce Directoire international. Et nous sommes très spécialement heureuse que M^{me} Girardet ait bien voulu accepter la responsabilité de ce poste pour lequel la désignaient tout spécialement son esprit international, ses relations féministes à travers le monde, comme la liberté d'action dont elle dispose. Quelques délégations avaient eu, d'autre part, la délégation française notamment, la très aimable pensée de proposer la candidature de la rédactrice du *Mouvement Féministe*, mais sans la consulter d'avance, faute de quoi elle n'a pas pu faire au moment voulu la même réponse catégorique qu'elle a faite à sa propre délégation, lorsque celle-ci a voulu, elle aussi, mettre son nom en avant: qu'elle était bien trop chargée de travail par la lutte à mener en Suisse, qu'elle se rendait trop bien compte des responsabilités assumées par elle en acceptant de nouveau la présidence de l'Association suisse, et qu'elle était trop tenue par ses fonctions de rédactrice de son cher journal pour pouvoir remplir sérieusement en même temps de nouvelles tâches qui nécessitent des voyages et des réunions lointaines. Le fait d'être convoquée une fois par an, si la décision prise avant la guerre se maintient, comme présidente nationale avec le Comité Exécutif lui suffit amplement, et d'ailleurs, les suffragistes suisses y gagnent ainsi une double représentation: par leur présidente, qui fait partie de droit de ce Conseil appelé le Comité International, et par M^{me} Girardet comme membre du Comité Exécutif. — On sait que Mrs. Catt a bien voulu, sur la prière instante qui lui en a été faite par un grand nombre de délégations, accepter une réélection pour deux ans encore. La question de sa succession est une des plus difficiles à régler qui se pose à l'Alliance, et la tâche ne sera pas commode pour celle qui l'entreprendra de succéder à cette oratrice de tout premier ordre, en même temps que présidente d'énergie et de prestige, femme de sens politique avisé, et d'expériences étendues, et habituée plus que toute autre au maniement des masses comme à l'atmosphère des Congrès... Et, d'autre part, nous comprenons fort bien qu'après seize ans de présidence internationale, Mrs. Catt aspire à se retirer, d'autant plus qu'elle a chez elle une œuvre à accomplir à la tête de l'Association nationale américaine pour le Suffrage qui livre maintenant sa dernière et plus sérieuse bataille, mais à qui incombera ensuite l'éducation politique et le groupement en Ligue d'Electriciennes de toutes les femmes de la grande République d'outre-mer.

(A suivre.)

E. Gp.

Les séances de travail

Le premier acte du Congrès International de 1920 a été de jeter un regard sur le chemin parcouru depuis le Congrès de 1913, pour considérer non seulement le progrès des idées suffragistes pendant ces sept années, mais aussi le développement des institutions démocratiques dans le monde, et de voter une

¹ Nos lecteurs partageront rétrospectivement les graves inquiétudes qu'une terrible et subite maladie a causées aux amis de M. Privat à peine le Congrès fini. Nous sommes bien heureuse de pouvoir leur dire ici que notre collaborateur et collègue est maintenant en pleine convalescence.

résolution qui donne, en un raccourci saisissant, le témoignage du rapport étroit qui unit le mouvement féministe avec le développement universel dont il est un élément essentiel, et déjà, dans une certaine mesure, un fruit.

« Les VIII^{me} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes désire exprimer sa profonde gratitude de ce que, depuis le dernier Congrès de 1913, les femmes de 21 pays aient été affranchies; de ce que, dans nombre de pays, elles aient accès aux assemblées législatives; et de ce que le Conseil, l'Assemblée, les Commissions et le Secrétariat de la Société des Nations soient ouverts aux femmes au même titre qu'aux hommes.

« Il désire aussi exprimer sa profonde satisfaction de ce que les peuples de nombreux pays aient assuré leur liberté, et de ce que le principe démocratique se soit étendu à bien des pays, durant et depuis la guerre, et il affirme en outre que la libre et pleine participation des hommes et des femmes au gouvernement est essentielle au développement supérieur de l'humanité.

« Le Congrès adresse un appel aux femmes du monde entier afin qu'elles usent de leur pouvoir pour prévenir de futures guerres, et afin qu'elles élèvent leurs enfants de manière à établir une plus large et plus sincère compréhension entre tous les peuples du monde. »

Les problèmes que le Congrès avait à examiner étaient d'une très grande importance. C'était tout d'abord celui de l'existence même de l'Alliance Internationale, mise en question par ses propres succès. Puis il s'agissait, au cas où le maintien de l'Alliance serait décidé, de définir à nouveau son but: de là la nécessité de réviser ses statuts; de là encore l'idée de la « Charte de la femme »; enfin, toujours dans l'éventualité du maintien de l'Alliance, il y avait lieu de voir à établir des relations régulières entre elle et le nouvel organisme international issu de la paix: d'où le projet de créer un « Bureau International féminin » au sein même de la Société des Nations. Tels ont été les principaux objets des travaux du Congrès, dont nous allons essayer de rendre compte.

Il faut avouer que, en voyant le Comité International mettre en discussion la dissolution de l'Alliance, parce que celle-ci pouvait considérer son but comme atteint, nous, les Suissesses, n'avions pas pris très au sérieux cette possibilité, tellement nous nous sentions loin du but. Mais, dès le premier jour, nous ouvrîmes, si je puis dire, de grands yeux: 31 pays étaient représentés au Congrès, et comme le fit remarquer la présidente, il n'y en a guère davantage dans le monde; 14 gouvernements avaient envoyé des représentants officiels¹, et plusieurs de ces représentants étaient des femmes députées au Parlement de leur pays: lady Astor (Grande-Bretagne), M^{me} Elna Munch (Danemark), M^{me} Stritt (Allemagne), etc., etc. Le gouvernement français, quoique moins avancé dans la voie du suffrage, avait délégué à Genève M. Justin Godart. Quant au gouvernement fédéral suisse, il brillait par son absence.

Le lundi matin, 7 juin, commença la série de discours des femmes nouvellement affranchies, racontant leurs succès: « Vous êtes si nombreuses, leur dit Mrs. Chapman Catt, que j'ai la surprise de vous dire: Dépêchez-vous ». Et, quoiqu'elles se dépêchassent, cela dura pendant des heures: Autriche, Afrique orientale anglaise, Canada, Crimée tartare, Tchécoslovaquie, Danemark, Allemagne, Grande-Bretagne, Hongrie, et d'autres, d'autres encore, nous donnant la juste notion de notre néant, et nous faisant comprendre qu'après tout, nous n'étions plus qu'une quantité négligeable. Et lorsque, le lendemain, M^{me} Stritt entama la discussion sur l'avenir de l'Alliance par un discours qui peut se résumer ainsi: « Nous autres, femmes allemandes, nous

avons ce qu'il nous faut; l'Alliance Internationale peut se dissoudre », nous nous demandions avec stupeur ce que nous allions devenir, si toutes les femmes qui étaient en droit de le faire raisonnaient de même. Heureusement, personne d'autre ne le fit. Les Anglaises, les Américaines demandèrent le maintien de l'Alliance par esprit de solidarité. Avant de trancher la question, la présidente demanda à l'assemblée de discuter le programme que l'Alliance pourrait se tracer, si elle devait continuer de vivre. Suivant l'intérêt de ce plan d'activité, l'assemblée serait amenée à se prononcer pour ou contre la dissolution. En même temps, Mrs. Chapman Catt fit, de ce plan éventuel, une esquisse assez largement comprise pour donner du jeu à l'énergie des femmes affranchies et des non-affranchies. Les Danois: M^{me} E. Munch et M. Berendson, objectèrent qu'il en pourrait résulter des divergences parmi les associés, et l'éparpillement de leurs forces. Selon eux, le suffrage féminin devrait rester le but unique de l'Alliance: opinion généreuse, de la part de qui est déjà arrivé à ses fins, mais qui n'est guère praticable. On ne peut attendre des sociétés, même les mieux intentionnées, qu'elles restent constituées uniquement en vue d'aider autrui à obtenir, — et cela à longue échéance, — ce qu'elles ont déjà obtenu pour leur compte. D'ailleurs, même pour elles, la tâche n'est pas achevée. Miss Rathbone, compara la conquête du suffrage à celle de la première tranchée; après celle-ci, il faut en emporter d'autres; après l'égalité politique, il faut acquérir l'égalité morale, sociale, économique. La motion suivante, déposée et judicieusement développée par Miss Macmillan, et conforme au vœu précédemment exprimé par la France, fut appuyée par de nombreuses oratrices, et adoptée à une très forte majorité:

« L'objet de l'Alliance sera d'assurer l'affranchissement des femmes de toutes les nations par l'obtention du droit de suffrage, et par toutes les autres réformes nécessaires pour assurer l'égalité complète entre les hommes et les femmes au point de vue de la liberté et de la situation sociale et économique. »

Restait à voir comment organiser, dans l'Alliance ainsi comprise, le travail des femmes électrices d'une part, des non-électrices d'autre part, leur activité étant naturellement destinée à se différencier. L'idée première de créer deux sections fut abandonnée, sur la proposition qu'en fit M^{lle} Furuholm (Finlande) au nom de la commission chargée d'étudier la question. Toutefois, les femmes électrices, afin de poursuivre en commun leurs nouvelles tâches, pourront constituer, au sein de l'Alliance, un comité spécial, composé d'un ou deux membres par pays, et qui nommera lui-même sa présidente. Sa principale attribution sera de fixer, avec l'assentiment du Comité de l'Alliance, le programme d'une des journées du Congrès qui sera, chaque fois, réservée aux électrices, les déléguées des autres nations pouvant y assister, mais sans y avoir droit de parole ni de vote.

Ces dispositions, adoptées à l'unanimité, donnent satisfaction aux femmes devenues citoyennes, tout en évitant le danger de les séparer trop nettement de celles qui ont encore grand besoin de leur expérience et de leur appui.

La réorganisation de l'Alliance Internationale, si simple de ligne, et si bien adaptée aux nouvelles circonstances, a été le fruit de longues et laborieuses discussions. Ce fut, sans contredit, le meilleur travail du VIII^e Congrès; tandis que l'on peut apprécier diversément les décisions prises touchant le projet de Charte de la femme, et celui du Bureau International féminin. Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne avaient rédigé chacun leur projet de Charte de la femme; la France s'était ralliée à ce dernier, du moins dans ses grandes lignes. La majorité de la délégation suisse s'opposait à l'idée même de la Charte, estimant que la revendication d'égalité des sexes implique tout le pro-

¹ Les 14 gouvernements suivants étaient représentés à Genève: Allemagne, Autriche, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Norvège, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay.

gramme de l'Alliance. M^{me} Wicksell (Suède), rapporteur de la commission, demandait la discussion article par article, afin d'amener l'assemblée à constater le peu de valeur du projet. M^{me} de Witt-Schlumberger (France) fit observer cependant qu'il n'était pas inutile de donner aux revendications suffragistes une forme concrète et universelle, principalement en vue de répondre aux personnes qui n'en comprennent pas la portée. Enfin, après une assez longue discussion, et un peu de flottement, l'assemblée abandonna le nom de « Charte », et adopta un « Programme des droits de la Femme » en 12 articles, se répartissant sous les rubriques suivantes : « Droits politiques, — personnels, — civils, — droits à l'éducation et droits économiques, — droits moraux ».

Le projet présenté par la Grande-Bretagne, d'un « Bureau International féminin » subit lui aussi bien des vicissitudes. Il s'agissait d'un bureau d'informations sur les conditions légales, sociales, etc., des femmes, en vue de la conclusion d'ententes internationales, et pour représenter les intérêts généraux des femmes dans la Société des Nations. Il devait, dans l'esprit des auteurs du projet, être placé sous le contrôle du Conseil de la Société des Nations, au même titre que le Bureau international du Travail. Mrs. Chapman Catt intervient, pour déclarer humiliant ce rôle de quémandeuses auprès de la Société des Nations, alors que nous sommes, dans le pacte, reconnues les égales des hommes. M. de Morsier parla dans le même esprit. Lady Astor fit des objections de principe et d'ordre pratique. M^{me} Crémieux (France) apporta l'opinion de M. Léon Bourgeois, qui estime qu'un secrétariat permanent pourrait être créé, mais en dehors de la Société des Nations, tout en ayant la possibilité de donner à l'autorité internationale son avis autorisé en ce qui concerne les questions féminines. M. Justin Godart est du même avis. Finalement, le projet anglais, vivement soutenu par Miss Rathbone, Miss Macmillan, Mrs. Corbett Ashby, Mrs. Strachey, est repoussé par 63 voix contre 56. En présence d'une si forte minorité, une commission est nommée, pour examiner dans quelle mesure on pourrait lui donner satisfaction. Un nouveau projet fut élaboré, et adopté en dernière heure : la Société des Nations sera priée de convoquer chaque année, à ses frais, une Conférence de femmes (représentantes des gouvernements, — des associations féminines internationales, — des ouvrières, — déléguées techniques, etc.) pour examiner les questions qui les concernent. Le Comité de l'Alliance, chargé de faire des démarches dans ce sens, reste libre de modifier le projet selon les circonstances. C'est dire que, de tout ce débat, il n'est rien résulté de très net. On n'a pas réussi à débrouiller l'écheveau des questions de principe et des applications pratiques. Et, comme la série régulière des Congrès va reprendre, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que la question revint dans deux ans sur le tapis.

En attendant d'avoir d'une façon plus autorisée voix au chapitre de la Société des Nations, le Congrès a voulu s'adresser à elle pour demander aux Etats constituants d'abolir chez eux la réglementation du vice, et de n'accorder des mandats, pour l'administration des pays moins civilisés, qu'à la condition qu'aucune réglementation du vice ne soit tolérée dans les territoires mandatés.

Il a salué la Société des Nations, et il a invité les femmes du monde entier à l'assister de tout leur pouvoir dans son œuvre pour établir la paix et la bienveillance dans le monde.

Il a voté en outre une résolution engageant les femmes à user de leur influence pour soulager les misères résultant encore de la guerre, et pour hâter la réorganisation de la vie économique mondiale.

C'est ainsi que, sans éluder aucun des sujets douloureux

dont les esprits restent préoccupés, le premier Congrès suffragiste depuis la guerre a poursuivi ses travaux, sinon dans une profonde harmonie des cœurs (notre génération la retrouvera-t-elle ?) du moins dans une atmosphère de conciliation et de bonne volonté.

S'il a pu se dérouler sans aucun incident fâcheux, il faut en rendre hommage pour une grande part à l'admirable présidente qu'est Mrs. Chapman Catt. En cela, sans doute, sa qualité d'Américaine, étrangère à nos querelles européennes, l'a servie : mais plus encore son autorité calme et ferme, son esprit clair, qui domine sans effort toutes les situations, et qui, tant qu'elle préside, ne trahit aucune passion. Aussi devons-nous nous féliciter qu'elle ait cédé aux instances dont elle a été l'objet, et qu'elle reste pour deux ans du moins, au poste qu'elle occupe depuis seize ans. Après avoir fondé l'Alliance et en avoir fait une force victorieuse, elle vient de mener à chef sa réorganisation. Le Congrès de Genève restera mémorable parce qu'il ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. L'Alliance en sort rajeunie, adaptée aux nouvelles circonstances, prête à reprendre, d'un pas régulier et inflexible, sa marche en avant.

Emma PORRET.

Quelques fragments du discours de Mrs. Catt

à la séance d'ouverture du Congrès (6 juin 1920.)

... Si je rappelle tout ceci, c'est pour que vous sachiez, vous qui venez de tant de nouvelles Républiques européennes que la réaction peut se manifester aussi dans les Républiques, et que la résistance à l'inévitable marche en avant du progrès humain peut être parfois singulièrement tenace. Les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas, en effet, le seul exemple d'action tardive, et les deux Républiques européennes, la France et la Suisse, sont remarquables au milieu de l'Europe, pour leur dédain de la question. Là où les hommes possèdent le suffrage universel, l'intérêt pour le suffrage des femmes est difficile à éveiller. Mais quand hommes et femmes ont été tenus ensemble en minorité politique, ils sont entraînés ensemble vers la liberté politique. C'est un curieux commentaire du suffrage masculin, mais dont l'histoire justifie les conclusions.

... Car « une éternelle vigilance est le prix de la liberté », dans toutes les nations. Les nouvelles Républiques d'Europe, aussi bien que les anciennes, trouveront leurs ennemis les plus sérieux au dedans de leurs propres frontières. L'indifférence au bien public, et la maladresse à comprendre la nécessité de l'action combinée, sont les dangers le plus à craindre. Comme on l'a dit : « Le but du gouvernement par le peuple est de rendre le peuple capable de contrôler ses propres affaires. » Or, les peuples de toutes les nations ont un long chemin à parcourir avant d'atteindre ce degré de capacité...

Veillez sur votre droit de vote, ô femmes d'Europe, comme un soldat veille sur son arme. Il est votre écusson et votre armure, votre épée et votre bouclier. Avec lui, vous pouvez reconstruire l'Europe, émanciper votre sexe, et faire du monde un lieu propice aux esprits libres. Sans lui, vous êtes perdues dans le chaos politique. Servez-vous-en, et prenez garde aux pièges de la réaction. Et quoi que vous fassiez, ne vous imaginez pas que la logique des hommes les empêchera de commettre des injustices, ni que le sentiment des femmes les guidera toujours vers le bien. Vous aurez des partisans aveugles, des adeptes sans réflexions, de simples numéros dans la grande masse politique, aussi bien parmi les femmes que parmi les hommes, mais l'élan de tous instruit, développe et rend les hommes et les femmes de toutes les nations riches en promesses fécondes.

Nous venons ici, la plupart d'entre nous le bulletin de vote à la main, et pour citer le mot du plus grand homme d'Etat américain, nous venons « sans malice envers personne, avec charité envers tous ». Nous venons cette fois pour demander : « Le bulletin conquis, qu'en ferons-nous ? »

Nous croyons avec une ferveur plus intense que jamais dans la justice de notre cause; nous avons confiance avec une foi plus grande que jamais dans le pouvoir du vote des femmes à rendre le monde heureux...